

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1200200: preparation du lin

En vigueur au 03/03/2008 (Dernière actualisation de la page 03/03/2008)

L'adaptation des salaires découlant de leur liaison à l'indice des prix à la consommation prend cours le premier lundi suivant le mois au cours duquel l'indice des prix à la consommation dépasse ou n'atteint plus la tranche de stabilisation en vigueur

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 39h

1.1. SALAIRES HORAIRE: AUTRE QUE LES ETUDIANTS

Groupe salarial		Equipe		
		Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
			+8,41%	+31,6%
1	100%	10.7177	11.6191	14.1045
2	102%	10.9321	11.8515	14.3866
3	103%	11.0392	11.9676	14.5276
4	110%	11.7895	12.7810	15.5150
5	115%	12.3254	13.3620	16.2202
6	120%	12.8612	13.9428	16.9253

1.2. SALAIRES HORAIRE: ETUDIANT

Equipe		
Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
90%	90%	90%
9.6459	10.4571	12.6940